bulletin n°14
DECEMBRE 2007

Association Amicale des Résidents et Amis de Saint-Quay-Portrieux

Association loi de 1901 - Statuts déposés le 31/12/02

EDITO

Plus de 40% ! Telle est la part des résidences secondaires dans le parc des logements de notre commune. Toutes payent la taxe foncière, la taxe d'habitation, et leurs occupants bénéficient des infrastructures de la ville ou subissent les conséquences de décisions prises. Mais combien votent sur place ? Le chiffre n'est pas connu, mais il est clair qu'il est faible. Les prochaines élections donnent, comme tous les 6 ans, l'occasion de faire représenter dans la Municipalité ses opinions sur la vie de la commune. Alors, jusqu'au 31 décembre il n'est pas trop tard, vous pouvez vous inscrire pour voter à Saint-Quay-Portrieux.

Dans cette perspective, nous avons pris la décision de consacrer une part de notre bulletin aux élections municipales à venir. Ainsi, vous trouverez dans ce numéro un article sur les modalités pratiques de cette élection. Mais dans notre numéro 15 à paraître à la fin du mois de février, et pour rester parfaitement fidèles à notre volonté d'impartialité et d'indépendance dans cette campagne, nous publierons in extenso les réponses écrites des têtes de liste aux questions que nous leur avons posées par écrit. A chacun de nos lecteurs ensuite de faire ses propres choix.

Jean-Pierre Guth

SOMMAIRE

- Voter à Saint-Quay-Portrieux
- Panorama des chantiers immobiliers
- Le casino
- Le point sur l'aire de carénage
- Les goélands
- La vie de la Commune
  - Conseil municipal d'octobre
  - Brèves
- La vie de notre association

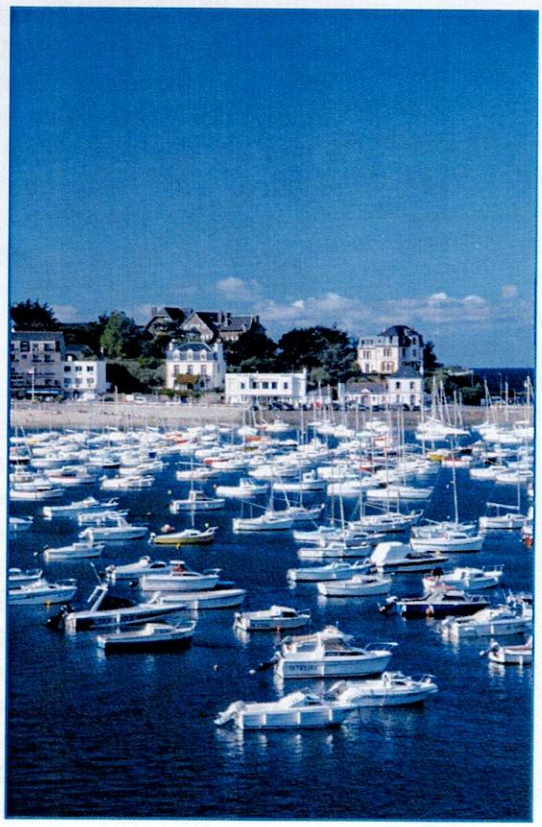

Voter à Saint-Quay-Portrieux

Les élections municipales françaises interviennent tous les 6 ans. Mais compte tenu de la période électorale chargée de 2007, le scrutin a été reporté par décision de l'Etat aux dimanches 9 et 16 mars 2008.
Les «municipales» revêtent toujours une importance particulière aux yeux des citoyens. Pourquoi ? D'abord, parce que la politique et les décisions du Conseil municipal élu concernent la vie de leur commune d'adoption, ses projets, son développement économique, son environnement, la préservation de son patrimoine, le social, la vie culturelle, etc... Ensuite, étant habitant d'une commune de moins de 3.500 habitants - ce qui est le cas de Saint-Quay-Portrieux - chaque habitant, résident permanent ou non, se sent encore plus concerné, car la politique du Conseil municipal et les projets qu'il défend le touchent vraiment directement. Enfin, les résidents-électeurs ressentent à juste titre que leurs voix possèdent plus de poids dans une commune aux dimensions modestes que dans une grande ville.

Nous avons donc pensé qu'il serait intéressant d'approfondir le processus de cette élection à l'intention des inscrits, mais aussi à l'intention de celles et ceux qui désireraient s'inscrire pour participer au futur scrutin à Saint-Quay-Portrieux, même s'ils n'y résident pas en permanence. Aussi afin de les informer sur les détails de cette élection, avons nous rencontré Monsieur Blanchet, Directeur Général des Services de la mairie, qui nous a très aimablement reçus et a bien voulu répondre avec l'aide du Service Elections aux quelques questions que nous avions préparées sur les caractéristiques locales.

Quelques chiffres
La question du nombre d'habitants est beaucoup moins simple qu'il ne peut y paraître avec l'ensemble des mouvements et des situations complexes qui se présentent comme les étudiants, les personnes en maison de retraite, les pensionnaires des hôtels ou les habitants des campings ! Le dernier recensement de 1999 donnait 3.112 habitants comme nombre admis pour ce qui concerne l'application du code électoral, et 3.434 comme chiffre officiel retenu pour les autres usages. Le prochain recensement aura lieu en 2009. Saint-Quay-Portrieux est donc partie dans la tranche des communes de moins de 3.500 habitants concernant les modalités des élections municipales.

En pratique au 17 juin 2007, le nombre d'inscrits sur les listes électorales de Saint-Quay-Portrieux était de 2.887. Il n'est malheureusement pas possible de connaître, par rapport à ce chiffre, le nombre d'habitants des résidences secondaires qui votent à Saint-Quay-Portrieux, et encore moins le nombre de ceux qui pourraient y voter. On sait seulement qu'il y a 1.620 résidences principales, 1.382 résidences secondaires, et 242 logements vacants.

Le principe de l'élection
Les citoyens inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers municipaux :
- pour 6 ans,
- au suffrage universel direct,
- au scrutin majoritaire plurinominal à 2 tours, l'élection pouvant être acquise au premier tour.

Pour les communes comprises entre 2.500 et 3.500 habitants, les listes doivent comporter autant de candidats que de sièges à pourvoir. Le nombre de candidats par liste doit être de 23. Mais on prend en compte les candidats individuellement et non les listes. Ainsi dans l'isoloir l'électeur quinocéen peut-il ajouter ou supprimer des candidats sans que son vote soit déclaré nul. Il peut même panacher et retenir des candidats dans plusieurs listes pour autant qu'il ne dépasse pas 23 noms.
Dans les communes de moins de 2.500 habitants, les listes peuvent être incomplètes et les candidatures individuelles sont admises.
Dans les communes de plus de 3.500 habitants le scrutin est par listes, majoritaire avec une part proportionnelle, et tout bulletin modifié est nul.

Définitions La terminologie officielle est très précise : la «municipalité» est composée du maire et des adjoints, sans que le nombre de ceux-ci puisse dépasser le tiers des conseillers élus.
Le «Conseil municipal» est composé de l'ensemble des élus.
Enfin, une «commune» de plus de 2.000 habitants devient une «ville». Saint-Quay-Portrieux est donc une ville.
Le rôle du maire et de ses adjoints Elus au sein du conseil municipal, le maire et ses adjoints constituent l'organe exécutif de la commune. Ils sont officiers d'état civil et de police judiciaire.

Les principales fonctions du maire Il est administrateur des affaires de la commune, il prépare et exécute les délibérations du conseil municipal, il prépare et propose le budget communal, il est chargé de la police municipale, il représente la commune en justice ; il procède à la révision des listes électorales et à l'organisation des élections, il procède au recensement général de la population et au recensement en vue de l'appel de préparation à la Défense.
Le maire peut déléguer une partie de ses attributions à un ou plusieurs adjoints. En cas d'empêchement, il est remplacé par un adjoint.
Le mode de scrutin Sont élus au premier tour les candidats qui ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50% des voix) et un nombre de voix supérieur à 25% des électeurs inscrits.
Pour les sièges restant à pourvoir, il est procédé à un second tour huit jours plus tard. Au second tour, les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus.

L'élection du maire et de ses adjoints Après son élection, le conseil municipal se réunit dans les plus brefs délais. Il élit alors en son sein le maire et ses adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Ceux-ci constituent alors la «municipalité».

Le civisme des Quinocéens Entre 2001 et 2007, la moyenne du taux de participation aux différentes élections a été de 68%. Aux «municipales» de 2001, il était de 72%. Un taux supérieur à la moyenne nationale, mais à battre en 2008 !

Inscription sur les listes électorales
La date limite d'inscription sur les listes sera, pour cette élection, le 31 décembre 2007. En année électorale, il est toutefois possible d'inscrire en cours d'année les jeunes accédant à leur majorité.
Pour s'inscrire, rien de plus simple ! Il suffit de se rendre à la mairie, de remplir un formulaire administratif d'inscription, d'être muni de sa carte d'identité nationale et des pièces justificatives de domiciliation. Le code électoral, article L11, précise ces pièces dans les termes suivants : «Sont inscrits sur les listes électorales, sur leur demande, 1) tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis plus de 6 mois, 2) ceux qui figurent pour la 5e fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle des contributions directes locales et, s'ils ne résident pas dans la commune, ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux.»
Il semble donc que pour les personnes ayant leur résidence principale dans une autre commune, il faille pouvoir produire les appels de contribution à la taxe foncière ou à la taxe d'habitation des 5 dernières années. Au cas où vous seriez inscrit dans une autre commune, l'inscription à Saint-Quay-Portrieux annulerait bien sûr votre inscription dans votre commune d'origine et cela est fait automatiquement par l'Administration.

Panorama des chantiers immobiliers

Dans notre bulletin n°11 en décembre 2006, sous le titre «L'immobilier bouge à Saint-Quay-Portrieux», l'accélération de la construction fut évoquée, posant dans le long terme la question de l'avenir de la station. Aussi est-il apparu utile de faire un panorama des principaux chantiers en cours ou prévus.

Le tableau ci-après synthétise les principaux projets d'immeubles et de lotissements de maisons individuelles qui représentent la partie la plus visible de l'évolution de la construction actuelle. Il est cependant nécessaire de ne pas sous-estimer les chantiers individuels résultant souvent de la division d'une parcelle permise par un coefficient d'occupation des sols important, retenu dans les documents actuels d'urbanisme, ainsi que la démolition d'une maison individuelle en vue de réaliser des logements collectifs.

Huit opérations sont recensées qui concernent environ 22 bâtiments pour 182 logements. La hauteur des immeubles correspond généralement à deux niveaux supplémentaires au-dessus du rez-de-chaussée. Certains projets comportent une proportion importante de logements de deux pièces, ce qui répond plus à des logements de vacances qu'à des résidences principales ; ceux-ci peuvent être identifiés en faisant le quotient Surface Hors d'œuvre Net (SHON) par le nombre de logements.

Sur les 5 projets de lotissements actuellement définis et totalisant 116 lots, la résidence du Clos du Roy entre dans la phase de réa-

Projets d'immeubles et lotissements de maisons individuelles à Saint-Quay-Portrieux

Situation	Appellation	Date autorisation	Suface du terrain : m²	SHON m²	Nombre de batiments-- logements	Hauteur
Immeubles						
rue des Dolmens	Domaine des Druides SCCV Les Dolmens	30/03/2006	5937	1893	5 -- 23	R + 2
Littoral - Dolmens	KER -- AR -- MOR SCI St-Quay-Littoral	30/07/2007	3248	1836	2 -- 29	R + 2
rue des Ecoles	Arcades Foncier	23/03/2007	1248	996	1 -- 15	R + 2
rue Joliot-Curie	Résidence les Alizés SARL Trimmo	15/03/2007	1749	706	1 -- 12	R + 2
rue Général de Gaule	Résidence les Pins	02/08/2007 (A)	2504	1222	2 -- 18	R + 3
rue Poincaré	Stella - Maris SCI St-Quay-Poincaré	09/07/2007	3960	2459	5 -- 39	R + 2
rue du Tertre Liré	Résidence du Parc	26/09/2007 (A)		1525	-- 26	
Garenne-Roches Olive	11NAr (C)	08/12/2006	4038	2296	4 -- 20	R+1
				COS	Nombre de lots	
Lotissements	St Honoré - Investissement			0,4	6	
rue du Clos du Roy	Résidence du Clos du Roy 8 Narn	26/11/2006	31768	0,4	35	
Littoral-Chênes	SARL Francimo 4 Narn	24/07/2007 (A)	38200	0,2	40	
rue de la Croix Tomelot	7 Nas	Sept./Oct. 2007 (B)	27830	0,4		
rue de Gacon la Ville d'en Haut	SEAF	27/09/2007 (A)		0,4	31	
rue de Beaufeuillage	Henri Claude	28/09/2007 (A)		0,4	4	

Projet de lotissement zone d'activité

Situation	Appellation	Date autorisation	Suface du terrain : m²	COS	Nombre de lots
Kertugal	Communauté de communes	25/05/2007 (A)	53271	---	20

(A) Demande de permis en cours
(B) Modification du POS en cours
(C) Projet sur une partie de zone

Total appartements=182
Total lots = 116
Total logements = 298

lisation. Alors que, rue de la Croix Tomelot, la zone 7Nas(* voir définitions ci-dessous) est dans la phase de modification du Plan d'Occupation des Sols (POS), pour passer en zone 7Nar(*) et pouvoir être ainsi lotie.

Les 298 projets de logements possibles détaillés dans le tableau représentent plus de 9% des logements recensés en 1999. Il est nécessaire de noter que, depuis cette date, ont été réalisés quatre immeubles pour 74 appartements, et que des lotissements sont apparus sur les zones 3NAr (Dolmens-Chênes), 10NAr (Moulin Saint-Michel), 13NAr (Besaces-Trois Frères Salaün) et 16NA (Gâcon-Louais) pour 64 lots ; soit un total de 138 logements, sans compter les nombreux projets individuels. Les grandes opérations (réalisées et projets définis) représentent à terme un accroissement de plus de 12% du parc de logements.

Le document graphique (plan) du POS (consultable en mairie) est divisé en zones urbaines (U) et en zones naturelles (N). En partant du centre ville vers les quartiers pavillonnaires récents, les différentes zones UA, UB et UC sont délimitées avec des règles applicables spécifiques. Il en est de même pour les zones naturelles, notamment NDL, concernant les espaces remarquables littoraux où l'interdiction de construire est absolue.

Actuellement peuvent donc être loties, telles qu'indiquées au POS, les zones 1NArl (Tristan Corbière), 5NAr (Kertugal-Courtieux), 6NAr (Kertugal-Charles Le Goffic) et 15NAr (Calvaire-Lycée). Des négociations semblent avoir lieu pour la zone 6. Aucun projet n'est encore possible pour les zones 2NAs (Porcuro), 9Nas (Garenne-Prés Mario), 12Nas (Garenne-Lavoir) et 17Nas (Grand Léjon-Georges Clémenceau). On voit ainsi apparaître 116 maisons et environ 1,3 hectare d'immeubles correspondant à 182 appartements. A raison au minimum de deux personnes par logement cela représente 600 habitants supplémentaires soit une augmentation de population à court terme de 18,5%. Qui sont-ils ? Et cela permettra-t-il une baisse du coût des logements dans notre ville ?

* Les zones NAs et NAr sont réservées à l'urbanisation future, à usage d'habitation et de services. Les zones NAr sont réglementées dans le POS et peuvent donc faire l'objet par un promoteur d'un projet de lotissement dès que celui-ci a obtenu l'accord des différents propriétaires des terrains. Pour être loties, les zones NAs doivent faire l'objet d'une modification du POS et passer en NAr, avec sa réglementation.

La belle époque du Casino

Le casino de Saint-Quay-Portrieux devenu le premier établissement de jeux des Côtes d'Armor vient de changer d'aspect, à la faveur d'une importante restructuration architecturale. Pour ou contre ?... Là n'est pas la question. C'est plutôt l'occasion de rappeler son histoire.



Il est créé en 1920 par Monsieur Alfred Delpierre, maire de la commune, qui avait pour ambition de faire de Saint-Quay-Portrieux une grande station balnéaire, à l'instar de la commune monégasque de Monte-Carlo, avec son célèbre casino. Ancien officier de Marine, Monsieur Delpierre avait de nombreuses relations mondaines (il était aussi président délégué du casino monégasque) et faisait venir l'été l'escadre de l'Atlantique... Pendant trois mois, les animations sont nombreuses au casino : musique, jeux (surtout la boule) et aussi bains de mer chauds qui se trouvent à l'étage de l'établissement (la première thalassothérapie de Bretagne en 1929 !). Les clients élégants viennent se détendre et se reposer sur la terrasse du casino dans de grandes chaises longues face au soleil du matin. Des billards japonais (on lance la boule à la main) sont installés sur la terrasse ; les estivants s'amusent et viennent prendre l'apéritif. Dans les années 1930, de nombreuses personnalités fréquentent Saint-Quay, notamment Joséphine Baker qui a inauguré en même temps le cinéma-théâtre Arletty. Par ailleurs, des bals costumés sont organisés pour les enfants. C'était la Fête à Saint-Quay !

Après la seconde guerre mondiale et dans les années 1950, le Casino privilégie la «boule» et met en valeur la salle de danse : la terrasse est couverte d'une toiture vers 1948. Tous les soirs, pendant la saison, il y a des soirées dansantes avec un grand orchestre. Des réceptions sont organisées par Monsieur Lucas (patron de l'hôtel Beau Site). Dans les années 1960, des artistes tels que Raymond Devos, Colette Renard, Roger Pierre et Jean-Marc Thibaud viennent donner des spectacles. Monsieur Schmidt, pianiste parisien, est là tous les ans pendant la saison estivale et anime les soirées. De jeunes Quinocéens se sont «mariés» au casino : ils ont maintenant...65 ans ! A partir de 1970, le casino se concentre sur le jeu : la roulette, la boule, etc...Les machines à sous arrivent vers les années 1980 et envahissent la salle de danse qui n'est plus qu'un souvenir pour quelques quinocéens ! Loisir et divertissement perdent leur caractère convivial. Le lien social se rétrécit ; l'individualisme gagne, les machines tournent, l'argent circule... Le casino a changé, mais, derrière les vitres, demeurent le mouvement perpétuel des marées et la lumière inoubliable du grand large !

Le point sur l'aire de carénage

Depuis notre précédent numéro beaucoup d'événements sont intervenus concernant ce projet d'aire de carénage pour la plaisance qui fait l'objet d'opinions très contradictoires.

L'enquête publique s'est achevée fin juin 2007, avant l'arrivée des estivants, et le 3 août la Municipalité a adressé au commissaire enquêteur un long document répondant point par point aux 98 critiques du public concernant le projet soumis à enquête. Celui-ci le 24 août reprenait à son compte pratiquement toutes les remarques de la Municipalité et émettait par conséquent un avis favorable au projet. Ses remarques les plus sévères concernaient seulement l'insuffisance de la voirie accédant à la zone en cause, la redevance à payer par l'exploitant qui devrait faire partie du cahier des charges de l'appel d'offres, et les réparations à payer aux riverains qui subiront des nuisances. Le 30 août 2007 Ouest-France publiait l'avis d'appel d'offres pour les travaux de réalisation. Un second appel d'offres pour l'exploitation des futures installations confiée à une société délégataire du service public a conduit à retenir la société VEOLIA contre la Chambre de Commerce, trop chère. Les professionnels du nautisme de Portrieux qui ont été contactés n'ont pas souhaité soumissionner car ils craignaient d'être déficitaires. Il semble en effet que ce qui était prévu, à savoir que les petits déficits seraient à leur charge tandis que les déficits plus importants seraient assurés par l'autorité délégant le service public (la commune), ne soit plus légal. Le 12 octobre, le conseil municipal a voté une modification du POS concernant les 2,2 hectares exclusivement réservés à la plaisance constitués par les terre-pleins actuels au pied des falaises de Longemer et du Port-es-Leu, et les 8000m² de la future aire de carénage. Toute cette zone est ainsi classée en UP où ne peuvent être effectués que des aménagements ou des extensions de bâtiments existants et des aires de stationnement, ou construits des ouvrages d'infrastructure portuaire. Deux petites sous zones UPa et UPb y sont prévues : UPa, en bordure de la route de desserte, sera réservée en AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) aux activités

artisanales et commerciales, bureaux et services directement liées aux activités portuaires et nautiques, UPb, sur l'emprise future, sera destinée aux locaux techniques, déchetterie et équipements collectifs (WC, Tél...). En zone UP les bâtiments ne devront pas excéder 10m au faîtage, et en zone UPa et UPb 5mètres. Quant aux bruits, ils ne devront pas dépasser 70db de jour et 60db de nuit. Nous résumons là un document qui contient les plans et plus de données, et qui est accessible en mairie.

Le calendrier prévisionnel est donc le suivant

-1° décembre 2007 : ouverture du chantier,
-du 1° janvier au 30 juin 2008 : réalisation des travaux
-1° septembre 2008 : mise en service de l'aire de carénage.

Ce calendrier est impératif, car pour pouvoir bénéficier d'une subvention du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) représentant 13% du montant des travaux, ceux-ci doivent impérativement être commencés avant 2008 et terminés avant la fin de 2008. Or cette subvention est indispensable pour équilibrer un budget de construction d'environ 3 millions d'euros. La FAPEN (Fédération d'Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature) prépare un recours en justice contre ce projet, mais il ne serait pas suspensif ; seul un jugement en référé s'appuyant sur les incertitudes concernant le bien-fondé du projet et l'urgence à agir, pourrait être rapide et suspensif. Alors, au fur et à mesure que les échéances approchent, la confrontation entre les tenants et les opposants du projet s'accroît : l'association des usagers du Port d'Armor, par exemple, fait valoir la nécessité de l'ouvrage pour la vie technique et économique du port et la vision égoïste des riverains ; les adversaires le trouvent trop grand, trop cher et mal placé. Les épithètes volent, on parle de désinformation, de contrevérités, de mauvaise foi, de dissimulation d'information, d'égoïsme. Pendant ce temps les choses avancent...

Dernière heure
Au cours du dernier conseil municipal qui s'est tenu le 16 novembre 2007, le maire a fait état d'une lettre du préfet datée du jour même donnant son accord pour la réalisation de l'aire conformément au projet préparé par la mairie. Les travaux pourront donc commencer en décembre. A la suite des négociations avec les entreprises, les marchés totalisent 2,6 M€ au lieu des 3,178 prévus. Au moment du vote concernant la première phase dU chantier, 3 ou 4 conseillers ont voté contre mais sans explication de vote. En revanche, Madame Salaün a bataillé ferme et a été applaudie par l'assistance, au point que le maire a menacé de faire évacuer la salle.

Les Goélands

De nombreux Quinocéens se plaignent des nuisances que créent les goélands. Pour avoir un avis objectif nous avons rencontré plusieurs personnes concernées par ces volatiles : pompiers, adjoint au maire chargé des affaires portuaires, responsable du CCAS, Vivarmor à Saint-Brieuc, un habitant des HLM et un couple demeurant près des Mimosas.

Quatre espèces de goélands fréquentent nos côtes bretonnes:
- le goéland argenté, de loin le plus fréquent, et qui niche en général sur le littoral, bien qu'il colonise aujourd'hui nos villes ; il est de taille moyenne (longueur 60cm, envergure 130cm ; tête uniformément blanche, pas de différenciation possible entre mâles et femelles, dos argenté),
- le goéland brun, similaire au goéland argenté, à l'exception d'un dos brun, presque noir, et que l'on voit souvent en mer et sur les côtes,
- le goéland marin, le plus grand et le plus majestueux, qui vit en général isolé et sur des îlots rocheux (longueur 70cm, envergure 160cm ; tête blanche, dos noir),
- le goéland cendré, espèce rare d'une taille proche de celle de la mouette rieuse ; il ne niche pas chez nous, mais passe l'hiver en Bretagne (longueur 40cm, envergure 110cm, tête blanche, plumage gris).

Le goéland argenté (Larus argentatus), présent en Bretagne de longue date, s'est vu progressivement décimé du milieu du XIXe s. au début des années 1920, tant par la collecte commerciale des œufs et des poussins, que par la chasse et l'abattage massif, en particulier pour l'industrie de la plumasserie. Réapparu à nouveau en Bretagne, il se développe rapidement et, par arrêté du 17 avril 1981, devient une espèce protégée ; ainsi représente-il aujourd'hui en Bretagne une colonie d'environ 45 000 couples, en légère décroissance cepen-

dant, en particulier dans les Côtes d'Armor.

Les sites naturels et de reproduction souvent perturbés par l'homme, la sécurité et la facilité d'accès à de nouvelles ressources alimentaires ont conduit cet omnivore à coloniser des milieux urbains dès les années 1970, dans l'indifférence des municipalités et des autorités régionales. Source de prédation sur d'autres colonies d'oiseaux (sternes...), sur les élevages de moules, disséminateur de pathogènes, danger pour l'aviation, le goéland argenté est aussi devenu une source considérable de nuisance pour l'homme dans sa vie quotidienne.

En effet, bruits, agressivité, salissures liées aux déjections et dégradation des bâtiments, toitures et antennes souillées, rendent la vie de certains de nos concitoyens de Saint-Quay-Portrieux insupportable à un point qu'on imaginerait mal, en particulier pour ceux qui habitent dans et alentours du HLM des Mimosas : devoir à 88 ans nettoyer ses carreaux tous les jours, se faire attaquer dans son jardin en période de reproduction, devoir repeindre annuellement sa maison, dormir avec des boules Quies, ne pas pouvoir étendre son linge ni déjeuner à l'extérieur, retrouver sa voiture maculée quand elle est stationnée sous un lampadaire public !...
Si l'on peut lire dans la presse quantité d'articles sur l'art et la manière de faire fuir les goélands - utilisation d'oiseaux de fauconnerie, systèmes acoustiques d'effarouchement, filets de protection, silhouettes détonantes - il est vraisemblable que les solutions les mieux adaptées sont celles du bon sens :

- ne pas donner de nourriture aux oiseaux,
- ne pas laisser traîner d'ordures ménagères, même en sacs fermés,
- empêcher les goélands de se poser sur les équipements publics de grande hauteur (lampadaires de la rue des Ecoles !),
- exiger de la municipalité qu'elle procède, comme l'autorise le ministère de l'environnement, à une campagne de stérilisation annuelle des œufs ; cette technique mise en œuvre dans de nombreuses autres villes de Bretagne consiste à asperger les œufs d'un mélange à base d'huile et de formol, ce qui entraîne notre oiseau à couver inutilement,
- organiser une réunion de concertation bisannuelle réunissant les différents partenaires (Office HLM, Services de la voirie, CCAS, Equipement, Associations de protection de la nature) pour assurer une cohérence globale des actions contre les nuisibles, dans le respect de la loi et du bon usage des deniers des concitoyens ; est-il normal que les pompiers et centres de secours soient régulièrement mis à contribution pour venir en aide aux goélands ?
- respecter les zones naturelles de reproduction (Cap Fréhel, Ilot du Verdelet), et la vie maritime originelle de nos oiseaux, pour espérer qu'ils s'y développent à nouveau.

Un vif remerciement à tous ceux qui ont bien voulu témoigner sur ce sujet d'actualité conflictuel. En guise de conclusion nous pouvons vous recommander de relire le livre de Richard Bach – Jonathan Livingstone le goéland, où cet oiseau dans son élément naturel redevient un animal sensé et nous donne ce message dynamisant «mobilisez votre volonté, exigez la liberté comme un droit».
Ces deux conseils, agrémentés d'un peu de civisme, ne permettraient-ils pas une possible cohabitation ?

P.- S : Nous ne résistons pas à la tentation de vous poser la question suivante : «A quoi donc sert la tache rouge sur la mandibule inférieure du bec du goéland ?»
Réponse dans notre prochain numéro !

Vie de la commune

Conseil municipal du 12 octobre 2007

Modification du POS pour l'aire de carénage
L'avis du commissaire enquêteur est favorable sous réserve de tenir compte des observations de la DDE. Celles-ci étant prises en considération ainsi que celles de la DIREN sur l'aspect architectural des constructions, le nouveau projet est adopté par le conseil.

Affaires budgétaires
Des ajustements sont faits au budget principal, en section de fonctionnement pour 72.280€ et en section d'investissement pour 51.430€.. Pour le budget annexe assainissement, la section d'investissement varie de 23.450€.

• Par décision de justice, le permis de construire à la société SNC Saint-Quay-Loisirs (Pierre et Vacances) a été annulé ; aussi la somme de 34.154€ versée par cette société au titre de la taxe locale d'équipement lui sera-t-elle remboursée sur le budget 2007.
• Le marché pour la deuxième tranche d'aménagement du bd Foch est attribué à la société Eurovia pour un montant de 629.621€, les travaux devant être terminés en juin 2008.
• Le Centre de Loisirs des Jeunes, situé à l'origine au Centre des Congrès puis dans des «algecos» près du casino, sera transféré à la rotonde du Centre de Secours, place de la Plage.
• Une subvention exceptionnelle de 2000€ est accordée à la Société d'Horticulture de la Côte du Goëlo pour compenser le déficit de la Fête des plantes 2007 en raison du mauvais temps.
• Il a été décidé de ne pas donner suite à la demande de l'Organisation La Rivière d'une somme de 6000€ correspondant aux dépenses d'une escale du «Tour de France à la voile» dans la commune.

• SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
M. Blanchet, directeur général des services, est le représentant de la commune auprès du pays de St-Brieuc concernant l'élaboration du SCOT*. L'avis de la commune au commissaire enquêteur est issu d'un groupe de travail animé par Mme Hinault. Cet avis relève des inconvénients pour le développement local :
-document figé pouvant limiter les projets de développement par interprétation trop stricte de la loi Littoral.
-le problème des commerces de proximité n'est pas pris en compte.
-des navettes pour desservir des parkings en arrière des stations ne sont pas une solution viable.
-la gestion des déchets ménagers n'est pas prise en compte.
-l'accueil de jeunes, en vue de réaliser la mixité sociale et l'équilibre des âges de la population, n'est pas traité.
-la limitation à 700m² des lots pour la construction de maisons individuelles n'est pas toujours adaptée à l'environnement de la commune.
* Nous analyserons dans un prochain numéro l'objectif et le contenu du SCOT.

• Déviation de Binic, quelle que soit la solution retenue, il est souhaité un giratoire à l'entrée de Saint-Quay-Portrieux près du Ponto.
Station d'épuration de la criée : avis favorable à sa création qui améliorera la situation actuelle.

• Centre des Congrès : annulation des pénalités pour le lot électricité, l'entreprise n'étant pas responsable du retard.

• Venelle des Courtieux : cession à titre gratuit à la commune d'une parcelle en vue d'élargir la voie.

Port

Naufrage du P'tit Boudet

C'est au nord de l'île de Sein qu'un pêcheur costarmoricain, patron du navire Le P'tit Boudet a failli mourir. Alors qu'il était en train de chaluter, dérivant d'environ un mille du lieu de pêche prévu du fait d'un fort courant, le bateau s'est mis à gîter et la partie arrière s'est enfoncée dans la mer projetant à l'eau le patron et son matelot. Il était environ 20h. Les deux hommes reliés par un bout et accrochés à une bouée pendant toute la nuit ne furent repérés et sauvés qu'au petit matin par un voilier sortant de Douarnenez.

Un matelot à la mer

Le chalutier coquillier Le Boréal pêchait la coquille à l'ouest de la Tourelle de la Madeux. La pêche était pratiquement terminée lorsqu'un marin habitant Lantic tombe à la mer en se baissant pour ramasser le panier après avoir remonté la drague. Malgré l'intervention très rapide de la SNSM et des pompiers, le Samu qui a pris le relais au port n'a pu que constater le décès.

Partenariat mer et montagne au port d'Armor

Les offices de tourisme de Châtel et Saint-Quay-Portrieux ont organisé une rencontre amicale sur la digue lors du championnat du monde de Match Racing féminin. Ainsi, la nouvelle brochure d'hiver de Châtel fut présentée et les produits du terroir savoyard appréciés. En avril dernier la ville de Saint-Quay-Portrieux était partenaire du championnat de France de ski alpin.

Commerces

Le petit train

A l'initiative de l'Union des commerçants et artisans «Les 4 saisons toniques», un petit train touristique a été mis en circulation pendant les mois de juillet et août. Celui-ci permet à toutes les générations d'estivants ou de quinocéens de découvrir les aspects de la ville, au long d'un parcours de 9 km accessible depuis 14 stations.
Initiative à renouveler, espérons-le.

Associations

Comités de quartiers

Le quartier de Kertugal a organisé une grillade de partie sur la grève de Fonteny sous un chapiteau où 185 habitants ont pu apprécier le savoir-faire des bénévoles. Le vide grenier connaît un succès croissant, les chineurs et les exposants étant de plus en plus nombreux chaque année.
Avec le concours de Kertugal, le quartier Saint-Michel organise la Fête du cidre où de nombreuses animations sont proposées aux visiteurs : fabrication du cidre, bouilleur de cru, pain cuit au feu de bois, sabotier, vieux outils ... Le samedi soir, la potée au feu de bois a réuni environ 280 gourmets, tandis que près de 150 personnes apprécièrent le repas moules-frites et crêpes, dimanche à midi.
Le comité de quartier St-Quay a organisé une promenade autour de l'Ile-Grande et du marais de Quellen à Trébeurden.

Amicale du Moulin St-Michel

Construit en 1830, le premier meunier de ce moulin fut Jean-Louis Gouézou. En 1873, Yves-Mathurin Le Gagne reprend le moulin et entreprend sa reconstruction et sa modernisation. Transformé en maison de vacances un peu avant 1900, il est abandonné après la première guerre mondiale. La mairie achète le moulin et le rénove en 1971 et 2003. Chaque année l'Amicale du Moulin St-Michel organise une fête à l'occasion de la journée nationale des moulins et un pique-nique le samedi le plus proche de la Saint Michel. En juillet et août, il est possible de voir tourner les ailes et de le visiter le jeudi après midi.

Brèves

• Non, le sémaphore n'est pas à vendre ! Le bruit en avait pourtant circulé avec beaucoup d'insistance au printemps dernier et les candidats à l'achat d'un terrain aussi magnifiquement situé commençaient à s'agiter. Mais non, la Marine le garde et même le modernise, comme tous ceux qui ont pour mission, entre autres, de surveiller «le rail». Nous en reparlerons.

• Drogue à Saint-Quay. L'artisan boucher qui est situé en face du SPAR, près de l'église a baissé son rideau. Il est mis à l'ombre ! Son trafic de drogue lui permettait de vivre d'une manière très au-dessus des moyens habituels, étant donné les quantités importantes qu'il importait par la mer. Cela a étonné ses voisins....

• La déviation de Binic deviendrait-elle prochainement une réalité ?
La Communauté de communes s'est accordée sur «le tracé court» qui, schématiquement, quand on vient de Saint-Brieuc,

prolonge la route départementale avant la descente en zigzag vers Binic, pour se diriger vers Etables et traverser l'Ic sur un ouvrage d'art important. Malheureusement à partir de là les choses se compliquent car aucun tracé en direction de Saint-Quay-Portrieux ne convient à la commune d'Etables. Ou bien le tracé emprunte la route actuelle qui surplombe la mer en passant près de la chapelle de N.D. d'Espérance, et les Tagarins refusent d'être coupés de la mer par cette route. Ou bien le tracé passe derrière Etables et les Tagarins ne veulent pas voir la commune coupée de son arrière-pays comme elle l'est déjà de la mer ! On en est là. Alors, quand cette déviation sera-t-elle en service et quel impact aura-t-elle sur notre commune ?

• La caserne des pompiers voyage ! Une nouvelle caserne de pompiers doit être construite pour regrouper les moyens de toutes les communes où les interventions sont à prévoir, de Binic à Tréveneuc. Le maire de Saint-Quay-Portrieux avait proposé d'offrir un terrain à Kertugal, mais la Communauté de Communes a décidé que l'emplacement devait être sur la commune d'Etables, et c'est près de la chapelle N.D. d'Espérance que cet équipement fut prévu. Maintenant le maire d'Etables propose que cette caserne soit implantée dans la zone d'activité des Islandais. Décision en cours....

• Plan de circulation Une étude est en cours par un cabinet spécialisé.

• Des électeurs émus ! Plusieurs habitants de résidences secondaires ont eu un choc en recevant une notification de la mairie, les avisant «qu'en raison de leur départ de la commune, leur radiation de la liste électorale serait proposée lors de la prochaine réunion de la commission administrative». Renseignement pris à la mairie, il s'agit d'une mesure de nettoyage des listes électorales consistant à adresser cette notification systématiquement à toutes les personnes ayant voté par procuration lors des dernières élections, partant de l'hypothèse qu'elles pouvaient avoir déménagé de la commune sans en avoir avisé la mairie... Il suffisait, pour annuler le risque de radiation, de renvoyer le document en «refusant la proposition de radiation».

• Ecologie ? Une idée de projet chasse l'autre et voici «la dernière» : trente éoliennes off-shore en pleine baie de Saint-Brieuc ! La société Poweo les positionnerait entre le Grand Léjon et Rohein par environ 20m de fond. Mais d'autres emplacements sont envisagés : près des Roches Douvres ou au large, face à la côte du Goëlo. Elles mesureraient environ 120m de haut : 90m de pilier avec des hélices de 30m de rayon. Elles pourraient produire 5 MW chacune et seraient reliées au continent par des câbles sous-marins. Les pêcheurs ont d'abord cru à un canular, maintenant ils se mobilisent. Il s'agirait d'un emplacement particulièrement favorable à la pêche à la coquille et les zones de câbles seraient évidemment interdites au dragage. Et qu'en disent les plaisanciers ?

• Fin de la Saga du Romeur
Le projet de Pierre et Vacances avait été établi sur une parcelle du POS classée en NAtr, qui était en partie considérée comme «espace proche du rivage» au sens de la loi Littoral, donc avec une urbanisation admise mais limitée, et en partie sans référence à cette loi. C'est bien sûr sur ce deuxième espace que le projet avait été établi. Mais l'action en justice de VIVARMOR a conduit le juge à considérer que le site de Saint-Marc était «remarquable» au sens de la loi Littoral, et de ce fait inconstructible. Entre temps le permis de construire, valable 2 ans et reconduit pour 1 an, est tombé pendant cette longue procédure, Pierre et Vacances a jeté l'éponge et la Mairie a renoncé à interjeter en appel. Le jugement est donc définitif et le site sérieusement protégé désormais.

Vie de l'association

Compte rendu de l'Assemblée Générale

Au cours de l'Assemblée Générale du 4 août 2007, notre président, Dominique Blanc, a annoncé son intention de quitter la présidence, ainsi que Mathieu Péllissier-Tanon, membre du comité, étant donné leur engagement dans cette campagne pour les élections municipales et afin de permettre à notre association de rester parfaitement impartiale. Par ailleurs, ont été renouvelés les mandats de membres du comité et élus de nouveaux membres. Notre comité se trouve ainsi fortement transformé et comprend maintenant quinze personnes : Mmes Claude de Barneville, Janine Guellec, Florence de Kerhalic, Marie-Laure Leffondré, Martine de Penanster, Blandine de Soultrait, ainsi que MM. Erwan Barbey-Chariou, Bernard Bruhat, René-Yves Drouin, Jean-Pierre Guth, Jean d'Herbécourt, Jean-Robert Jouët, Jean-Yves Muller, Bernard Oliver et Louis Rolland.
Ensuite le comité, le 7/8/07 puis le 2/11/07, a procédé à la nomination du Bureau : Jean-Pierre Guth, président, Jean d'Herbécourt, vice-président, Louis Rolland, vice-président, Martine de Penanster, secrétaire générale, et Bernard d'Herbécourt, trésorier.



Association Amicale des Résidents
et Amis de Saint-Quay-Portrieux
BP 32
22410 Saint-Quay-Portrieux
E-mail : as_amicale_st_quay@yahoo.fr

Photographies : Erwan Barbey-Chariou - www.360ouest.com

Président :
Jean-Pierre Guth alsajpg@aol.com
Vice-présidents :
Jean d'Herbécourt jdherbecourt@sgcib.com
Louis Rolland louis.rolland@chu-brest.fr
Secrétaire Général :
Martine de Penanster martinedepenanster@yahoo.fr
Trésorier :
Bernard d'Herbécourt bdherbecourt@wanadoo.fr